Dispositif Action Logement en région AURA
Les aides d'urgence pour les salariés

La priorité d'Action Logement, compte tenu de la crise sanitaire du COVID-19, est notamment de **traiter les situations des salariés les plus fragiles.**

Face à cette situation inédite, des salariés du secteur privé et agricole peuvent subir une baisse de revenus (chômage partiel, arrêt maladie…) **et être confrontés à des difficultés pour payer leur charges quotidiennes** (loyer, échéance de prêt immobilier, …).

Les équipes d'Action Logement se sont mobilisées dès les premiers jours du confinement et organisées pour assurer l'accompagnement des salariés à distance. **Cette mobilisation s'inscrit dans la durée et se poursuit après la période de confinement pour soutenir la reprise progressive de l'activité.**

➢ LES AIDES D'URGENCE ACTION LOGEMENT

❍ Quel accompagnement est mis en place ?

- un accompagnement personnalisé, gratuit et confidentiel réalisé par des professionnels ;

- la réalisation d'un diagnostic approfondi de la situation, avec une évaluation globale des difficultés rencontrées ;

- l'identification avec le Conseiller Social Action Logement des actions et solutions adaptées à mettre en place : conseil et aide à la réalisation des démarches, mobilisation d'aides financières Action Logement (subventions ou prêts), orientation vers des partenaires externes, hébergement d'urgence…

❍ A quel moment un salarié peut-il faire appel à Action Logement ?

Dès lors que la baisse de revenus est effective sur le bulletin de salaire, et qu'il est confronté à cette problématique financière.

❍ Comment les salariés peuvent-ils contacter Action Logement ?

> sur internet via le site actionlogement.fr, solution « Surmonter des Difficultés » en remplissant le formulaire de contact accessible en cliquant sur le bouton « je me renseigne ».

> par téléphone au 0970 800 800 (numéro non surtaxé, du lundi au vendredi, de 9h à 17h30).

➢ UNE COMMUNICATION PROACTIVE ET MULTI-CANAL, AUPRES DES ACTEURS :

> Entreprises
> Bailleurs sociaux et Privés
> Partenaires

afin qu'ils relaient massivement auprès de leurs salariés, locataires salariés… les aides d'urgences dont ils peuvent bénéficier en prenant contact avec le service d'accompagnement social d'Action Logement.

Canaux de communication : emailing, dépliant, site actionlogement.fr, communiqués de Presse nationaux, vidéo …

➢ UN ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITÉ

Chaque Directeur Territorial a organisé ses agences afin de répondre dans les meilleurs délais (48h maximum) aux sollicitations des Entreprises et Salariés localisés sur les 12 départements en région Auvergne-Rhône-Alpes.

Contacts Directeurs Territoriaux :

Département 01 : Catherine Arnaud – 06 09 46 20 04

Départements 03, 15, 43 et 63 : Gilles Da Costa – 06 60 66 52 03

Départements 07, 26 et 42 : Adeline Badoil – 06 43 13 77 61

Département 38 : Valérie Ferez – 06 48 05 99 22

Département 69 : Sandrine Billat – 06 30 34 30 97

Départements 73 et 74 : Armelle Vejux – 07 84 42 44 32